[illegible] faux témoignages aux débats du procès de Rennes.

[illegible], 30 mai. — De Fez, on mande [illegible], pouvoir annoncer, avec certitude, que la Cour [illegible] sans renvoi.

L'ASSASSINAT D'UN FRANÇAIS AU MAROC

Les représentations de la France

Tanger, 29 mai. — Le ministre de France a adressé de vives représentations au représentant du maghzen à Tanger, non seulement pour le meurtre de M. Charles Charbonnier, assassiné en plein jour sur [illegible] de la ville, mais aussi pour l'inqualifiable conduite des agents du gouvernement chérifien dans ces tristes circonstances. Les funérailles de la victime auront lieu aujourd'hui.

LES RÉCOMPENSES DES ARTISTES FRANÇAIS

Les médailles

Paris, 29 mai. — Les différents jurys de la Société des artistes français ont procédé à l'attribution de leurs récompenses, hier, au Grand-Palais.

Dans la section d'architecture, que présidait M. Daumet, on a commencé par la médaille d'honneur. La lutte entre MM. Godefroy, auteur de la nouvelle préfecture de Limoges; Roy, auteur de projets d'habitations ouvrières, et Boileau, auteur d'une gare maritime, a été assez vive. Au deuxième tour de scrutin, M. Godefroy a obtenu la médaille d'honneur par 45 voix sur 84 votants.

Les peintres ont procédé à l'attribution de deuxièmes et troisièmes médailles. Ils n'ont pas décerné de première médaille.

Voici la liste des nouvelles secondes médailles :

MM. Sieffert, Tanner, Mme Faux-Froidure, MM. Jean-Pierre Laurens, Manet, Voisard-Margerie, Iwanowitch, Scott, Dilly, Renard, Maroniez, Selmy, Cancaret, Olsson, Astor Knight.

Troisièmes médailles. — MM. Henri Jacquet, Ponchin, Th. Deuchs, Robiquet, Charles Dauzat, Mlle Morstadt, Ch. Berthier, Guédy, Taupin, Roberty, Henri Chartier, Martin-Gautherieau, Arnold Gerster, Cyprien Boutet, Mac-Cameron, Louis Montagné, Jamet, Beschner, Fournier, Marchal, Rossau-Renoval, Henri Jacquet, Mlle Jeanne Lévy, Bouveau-Dacelle, Eaton, Savège.

SCULPTURE. — *Premières médailles.* — MM. Landowski, le jeune et célèbre auteur des *Fils de Caïn;* André Vermare, pour *ses Vendanges;* Guilloux, pour *sa Nouvelle Muse.*

Deuxièmes médailles. — MM. Henri Bouchard, O'Connor, Mme Fenny Marc, MM. Bertrand Boutée, Eugène Ronot, Gaudissart.

Troisièmes médailles. — MM. Eugène Menin, Léon Lafageche, Jardella, Emile Nivet, Emile Peyronnet, Emile Liénard, Albert Combescot, Pêche.

GRAVURE. — Pas de *première médaille.*

Deuxièmes médailles. — MM. Pierre Tavernier, Charles Chena, Georges Gavin, Antonin Delzon, Persal.

Troisièmes médailles. — MM. Eugène Charvet, Raoul Serres, Henry Chaffer, Paul Baudier, Mlle Puyplat, MM. Louis Thibeut, Léon Marchetin, Mme Gérard-Bellair, MM. Ernest Ménin, Delamain.

Les mentions honorables

Paris, 29 mai. — Les jurys des différentes sections de l'exposition de la Société des Artistes français se sont réunis aujourd'hui pour procéder à l'attribution des mentions honorables.

Voici la liste de celles qui ont été décernées :

PEINTURE. — MM. Auguste Matisse, Prat, Cambier-Doupré-Ledoux, Richard-Puts, Capgras, Mlle Dangon, MM. Fidrit, Delac, de Ceol, Bienvêtu, Mlle Valloyer, Gimbly, Mme Genyx de Lurieux, MM. Pozzart, Grill, Gandy-Allard, Clément-Brun, Camusien, Blondeau, Mlles Bouglaux, Gelée, MM. de Souza-Lopez, Lepierre-Renouard, Gribble, Jastrebsoff, Andras, Masson, Claverie, de Lederesse-Courbois, Péquin, Saumarez, Davrieux, Mlle de la Rosme, Mme Chancholle-Baudoin, MM. Blahay, Roganeau, Henkey, Gué, Bochet, Castaing, Themasse.

SCULPTURE. — MM. Pourquet, Lejeune, Cardona, Ebetein, Guénot, Prost, Sajout, Bonnet-Dupeyron, Jacopin, Pfister, Castel, Fry, Fernandez-Patto, Dumoulin, Piraino, Leroque, Simons, Fevola, Badoche, Bastetine.

GRAVURE EN MÉDAILLES. — MM. Huguenin, Davige, Marschall.

ARCHITECTURE. — MM. Belhot, Coudier, Tournon, Laurentin, Davis, Rivet, Corpet, Jacquart, Ledoux, Dérand, Harlayet-Payret, Dortail, Guéritte, Midy, Bliault, Clermont et Tesserre, Busquet, Piollenc, Lengyel, Michell, Raynaud-Merty, Batteur, Woillez.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES en Belgique

LE SCRUTIN DE DIMANCHE

Quelques chiffres

Maintenant que les chiffres officiels de l'élection sont connus, il est assez instructif d'aligner quelques résultats globaux qui, d'une part, montrent la force respective des partis en Belgique, et qui, d'autre part, établissement que la représentation proportionnelle est un instrument de précision pour l'exacte répartition des sièges.

Les catholiques ont réuni 636,446 suffrages ; les anticléricaux de toutes nuances, libéraux purs, socialistes purs, antillistes, daensistes, 513,698 ; les candidats divers (flamingants, commerçants, artisans, etc.), 10,672 ; les indépendants, 11,080.

Une moitié seulement des mandats de la Chambre a été renouvelée cette année ; le renouvellement pour l'autre moitié a eu lieu en 1904. Pour connaître la force exacte des partis en présence, il faut donc ajouter aux chiffres électoraux de 1906 ceux de 1904. En 1904, les catholiques et les indépendants avaient obtenu 504,034 voix ; les libéraux et les socialistes 368,102 ; les daensistes, 20,027; les divers, 10.752.

C'est-à-dire que les catholiques et les indépendants, ensemble, ont recueilli dans tout le pays 1,151,760 suffrages ; les anticléricaux de toutes nuances, 1,101,827 suffrages, soit un excédent de 39,255 voix pour les listes ministérielles.

Les catholiques comptent à la Chambre 89 députés et l'opposition 77 (46 libéraux, 30 socialistes, 1 daensiste). La classification des élus représente donc, grâce à la représentation proportionnelle et conformément aux prédictions des partisans de cette réforme, la répartition des suffrages dans le corps électoral.

On épilogue longuement dans certains journaux belges sur les progrès réalisés et sur les reculs subis par chaque parti depuis 1894, première année du suffrage généralisé. Rien de plus probant à cet égard que la comparaison des contingents électoraux actuels avec les contingents électoraux de 1894.

En 1894, les catholiques avaient obtenu aux élections générales du 14 octobre, 927,628 voix ; les libéraux 554,752 ; les socialistes, 305.311 ; les divers, 85,687. Les catholiques avaient obtenu dans cette élection 18,122 voix de moins que toutes les autres listes réunies.

Cette année, même si l'on compte en faveur de l'opposition anticléricale tous les suffrages qui ne se sont pas portés sur les listes catholiques, on constate que néanmoins les listes catholiques ont recueilli plus de la moitié des suffrages exprimés dans l'ensemble du pays. C'est la première fois que le fait se présente depuis 1894.

Si maintenant on compare les suffrages émis en 1906 aux suffrages émis dans ces mêmes arrondissements à la dernière élection législative, on constate que le total des suffrages catholiques et indépendants s'est élevé de 607,868 à 647,726, soit une augmentation de 39,858, tandis que le total des suffrages anticléricaux a passé de 463,578 à 513,698, soit une augmentation de 50,120. Le progrès réalisé par les groupes anticléricaux a donc été plus rapide que celui des catholiques. Il faut toutefois tenir compte de ce fait que les élections de 1902 avaient eu lieu dans des circonstances exceptionnellement avantageuses pour tous les anticléricaux, étant donné qu'elles venaient immédiatement après les émeutes d'avril, en pleine réaction conservatrice.

L'échec de M. l'abbé Daens

M. A. Daens attribue son échec à la défection d'environ 3,000 libéraux qui, lors des élections de 1902, lui avaient donné leurs suffrages.

« — Cette fois, a-t-il déclaré, le mot d'ordre donné par les dirigeants libéraux a été formel. De nombreux libéraux de mes amis m'ont déclaré ne pouvoir voter pour moi, car les instructions qu'ils avaient reçues interdisaient même à ceux qui disposaient de trois voix de m'en accorder une.

» Toutefois ce n'est pas là la cause principale de mon échec. Les événements de France ont été savamment exploitées contre moi. On a été jusqu'à me représenter comme un combiste. C'est pourquoi je n'ai eu à Assche que 1.600 voix, au lieu des 4.000 à 5.000 qui me revenaient.

» — Et qu'allez-vous faire?

» — Tant que j'aurai un souffle de vie, je lutterai.

[illegible] Mon [illegible] va rester [illegible] Chambre. Il est vrai, il est [illegible] grand [illegible] parlera des [illegible] questions [illegible].»

Nouveaux sénateurs

Plusieurs sièges étaient restés vacants au Sénat belge. Voici le résultat définitif. Sont élus :

Sénateurs catholiques: MM. Nyssens, Hauwermans, De Coster, Renkin, Carton de Wiart, Colfs, Vanderlinden, de Lantsheere et Heilindex.

Suppléants: MM. de Roistriddler de Hemricourt, de Grunne, De Bue, Delkerdrix et Borrmon.

Cinq socialistes: MM. Vandervelde, Bertrand, Delporte, Delhaye et Merremans.

Suppléants: MM. Huysmans, Camille, Conrard, Fischer et Maes.

Sénat libéraux: MM. Huysmans, Paul Janson, Hymans, Verhaegen, Lemage, Lemonnier et Monville.

Suppléants: MM. Coco, Wasenbeeck, Dumont, Vliebergh, De Calonne et Louisson.

2e élection de Courtrai

Il se confirme de plus en plus que l'élection législative du 27 mai serait annulée. Particulièrement dans le canton de Mouscron, les fraudes sont évidentes.

Diverses réclamations sont envoyées : *Bulletins volants, bulletins remis en trop dans les urnes, bulletins irrégulièrement annulés, malgré la protestation des témoins, bureaux mal constitués, et différentes autres irrégularités plus graves encore,* dont la Chambre aura à s'occuper dès l'ouverture de la session.

Diverses plaintes, du reste, ont été portées en haut lieu. Tout cela explique sans doute le froid avec lequel les libéraux de l'arrondissement ont accueilli le résultat définitif proclamé lundi à Courtrai.

Quant au cartel, il est définitivement remisé. Du coup, les succès futurs du parti catholique sont assurés.

La composition de la Chambre

La nouvelle Chambre comprendra 89 catholiques, 46 libéraux, 30 socialistes et 1 démocrate-chrétien.

La droite se composera de 89 membres, la gauche de 77.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

LA DOUMA

Plusieurs discours violents. — Les orateurs réclament la démission du gouvernement

Saint-Pétersbourg, 29 mai. — La séance est ouverte à midi.

Le président lit une proposition d'urgence émanant de trente-six membres de la Douma, demandant à interpeller le président du Conseil sur la publication au *Messager officiel*, de télégrammes adressés à l'empereur, excitant une partie de la population contre l'autre et insultant l'institution législative suprême.

L'interpellation demande quel a été le but de la publication de ces télégrammes, offensant la dignité de la personne à laquelle ils ont été envoyés. La Douma adopte l'urgence.

M. Stakhowich demande que la phrase relative à l'offense à la dignité de l'empereur soit enlevée.

Le comte Heyden adhère à l'avis de M. Stakhowich. Il dit que l'empereur est hors de cause. L'interpellation ne saurait s'adresser qu'aux ministres et elle ne doit pas toucher à l'empereur.

La Douma accepte l'interpellation. Les auteurs consentent à exclure l'allusion à l'empereur. On passe ensuite à la discussion de l'interpellation sur la famine. L'activité des autorités locales, entravant l'assistance privée dans les villages qui souffrent de la famine, plusieurs députés protestent avec véhémence contre la décision du gouvernement qui a refusé l'assistance aux paysans qui participaient aux désordres agraires.

M. Sedellnikoff, représentant des cosaques, déclare que toutes les interpellations sont inutiles, si le ministère continue à agir.

— Il faut, dit-il, répéter, avec l'insistance de Caton demandant la destruction de Carthage : « Démissionnez ».

Le comte Heyden juge inepte tant de méfiance avant que les faits aient pu être vérifiés.

M. Rosenbaum parle des crimes de l'administration, qu'il qualifie d'assassinats.

Le député paysan Losseff, de Tambow, prononce un discours violent.

— Le Ruzki, [illegible] pour [illegible] à l'époque du Tsarat, [illegible] des fonctionnaires [illegible] du pays, [illegible] l'administration [illegible] de police, la [illegible] et la [illegible] de la famine.

Le président rappelle l'orateur à l'ordre. Pourvoir [illegible] Mikhailichenko [illegible].

— Le gouvernement, dit-il, est seul coupable des désordres agraires. Il faut le citer devant le Tribunal.

L'orateur ne peut continuer; les clameurs de la droite couvrent sa voix. Le président sonne en vain pour rétablir le calme. L'agitation est à son comble. Le député socialiste poursuite son discours au milieu du brouhaha. Il termine ainsi :

« La Douma est impuissante, nous devons en avertir le pays. »

Le tumulte redouble. Plusieurs voix crient :

— Assez! assez!

L'orateur est rappelé à l'ordre. Des applaudissements se font entendre sur quelques bancs de l'extrême gauche. Plusieurs autres députés proposent divers amendements au texte de l'interpellation.

A 2 heures 5, la séance est suspendue pour une durée d'une heure.

L'Empereur et la Douma

Saint-Pétersbourg, 29 mai. — Les nouvelles de Péterhof paraissent indiquer que l'empereur est plus que jamais favorable à la Douma, malgré toutes les intrigues des partis de cour et de la bureaucratie. On attend la chute prochaine du cabinet Goremykine.

Les attentats

Varsovie, 19 mai, 1 h. 20 soir. — Le commissaire de police Kowalski vient d'être tué d'un coup de feu en pleine rue.

NÉCROLOGIE

UN SERVICE FUNÈBRE A CAMBRAI POUR M. LE VICAIRE GÉNÉRAL MEURISSE. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu en la Basilique Métropolitaine de Cambrai, un service funèbre pour le repos de l'âme de M. le vicaire général Meurisse. La messe fut célébrée par M. le chanoine Hécart, archiprêtre de la cathédrale.

Mgr l'archevêque, Mgr de Lydda, MM. les vicaires généraux et les membres du chapitre au grand complet occupaient dans le sanctuaire les stalles d'honneur. Dans la grande nef avaient pris place MM. les doyens de nombreux décanats ainsi qu'une assistance importante d'ecclésiastiques venus de tous les points de l'arrondissement et du diocèse.

Multiples étaient également les délégations diverses des grands et petits séminaires, des établissements religieux, de l'Institut des frères des Ecoles chrétiennes, des Œuvres importantes auxquelles s'intéressait d'une façon plus spéciale le vénéré défunt.

Beaucoup de Cambrésiens se groupaient aussi autour du cénotaphe où l'aube et le camail, l'aumusse et l'étole qui y avaient été déposés rappelaient tout à la fois le caractère sacerdotal et les hautes fonctions ecclésiastiques que remplissait M. le vicaire général Meurisse.

Sous la direction de M. l'abbé Vandewalle, les élèves du grand séminaire exécutèrent les chants religieux si profondément impressionnants de la messe des morts.

L'absoute fut donnée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque qu'accompagnaient MM. les vicaires généraux Massart et Margerin.

—— Lundi ont eu lieu, à Douai, les funérailles de M. Auguste Dupire, ancien fabricant de sucre, à Lambres.

—— On annonce la mort de M. Prosper Braets, secrétaire de la mairie de Bergues. Le défunt, âgé de 63 ans, était en même temps le secrétaire particulier de M. Claeys, ancien sénateur.

—— Nous apprenons avec regret la mort de M. Louis Dombrain, rédacteur-gérant du *Nord-Maritime* de Dunkerque, où il était entré il y a 25 ans, lors de la fondation de ce journal. Il était âgé de 43 ans. Ses funérailles auront lieu jeudi à neuf heures en l'église Saint-Martin, à Dunkerque.

MARIAGES & FIANÇAILLES

—— On annonce : le prochain mariage de Mlle Marguerite Poiret, fille de l'administrateur du chemin de fer du Nord, avec M. Charles de Lasteyrie, inspecteur des finances, fils du comte Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut.

—— Les fiançailles de Mlle Louise Bauvin, fille de M. Bauvin, conseiller général du canton sud d'Arras, avec M. Paul Engrand, ingénieur des constructions civiles.

—— Les fiançailles de M. Léon Durriez, industriel à Saint-Michel, avec Mlle Gabrielle Planque, fille de M. le docteur Planque, conseiller municipal de Saint-Pol.

—— Les fiançailles de M. Henri Mussault, fils de M. [illegible], maire de Nierzaies, avec Mlle Louise [illegible], fille du conseiller général du canton de Moy [illegible].

—— Les fiançailles de Mlle Madeleine Fabre, fille de M. [illegible], avocat près le tribunal civil de [illegible], avec M. Charles Rogé, médecin-major d'infanterie coloniale.

—— Mardi a eu lieu, à Haubourdin, le mariage de Mlle Denise Rose, fille de M. et Mme Maurice Rose, avec M. Edouard Liagre, ingénieur des Arts et Manufactures, fils de M. et Mme Edouard Liagre.

FAITS DIVERS

UN SINGULIER TUTEUR

Paris, 29 mai. — Il y a un an, une demoiselle Ines Possé, orpheline mineure, d'origine espagnole, héritait d'une somme de 300.000 francs.

Un membre de la colonie espagnole fut désigné comme tuteur par l'ambassade.

Dernièrement, Mlle Possé mourait, laissant pour héritières ses deux sœurs. Ces dernières demandèrent des comptes au tuteur, qui répondit que les fonds, convertis en titres, étaient déposés dans un coffre-fort au Crédit Lyonnais. Au lieu de fournir un état de sa gestion, l'étranger tuteur partit pour Monte-Carlo. Depuis, malgré les mises en demeure qui lui ont été signifiées, il n'a pas donné signe de vie. Plainte vient d'être déposée contre lui.

Le juge de paix du 2e arrondissement fera ouvrir le coffre-fort, afin de vérifier si les 300,000 francs y sont réellement déposés.

ARRESTATION D'UNE INSTITUTRICE

Désirant que son fils se perfectionnât dans la connaissance de la langue allemande, M. de B..., riche propriétaire, demeurant aux Champs-Elysées, à Paris, avait fait venir d'Allemagne une jeune institutrice de vingt ans, Johanna Agner, originaire de Dresde.

Elle était à peine installée auprès de son élève, que Mme de B... s'aperçut de la disparition de plusieurs objets de valeur et de pièces de dentelle d'un grand prix.

La plainte qu'elle déposa au commissariat de son quartier n'ayant donné aucun résultat, elle s'adressa à M. Hamard, qui fit exercer une surveillance chez elle, par deux inspectrices.

Johanna Agner a été arrêtée hier, au moment où elle prenait, dans une armoire à glace, deux nappes finement brodées.

Une perquisition faite dans sa chambre a amené la découverte des objets volés et d'une somme de 300 fr.

ACCIDENT DE MONTAGNE

Grenoble, 29 mai. — Un terrible accident de montagne s'est produit hier, dans un massif de la Grande-Chartreuse, section de l'Isère.

Le Club alpin français faisait l'ascension du pic de Chamechaude. La caravane suivait un sentier en corniche, lorsque tout à coup, un des excursionnistes, Henri Jalabert, employé en ganterie, âgé de 26 ans, glissa sur la neige et, perdant l'équilibre, vint tomber au fond du ravin de 150 mètres de profondeur. On retrouva son cadavre après une heure de recherches. Il portait plusieurs fractures au crâne et avait en outre, les jambes et la colonne vertébrale brisées. Un médecin, qui faisait partie de la caravane, constata que la mort avait été instantanée.

Le cadavre a été ramené ce matin à Grenoble.

UN CRIME EN ALGÉRIE

Bone, 29 mai. — Hier soir le nommé Pujo, gérant des domaines de la succession Coll, rentrant à Bone en voiture, a été tué à coups de fusil.

La victime avait été frappée mais seulement pour détourner les soupçons, car on attribue plutôt le crime à la vengeance d'indigènes, anciens locataires des terres louées récemment à des européens.

LE MICROBE DU TYPHUS

Londres, 29 mai. — Le gouvernement mexicain vient de proposer une récompense de 5,000 dollars au savant qui découvrirait le microbe du typhus et le moyen de combattre efficacement cette maladie, qui fait de grands ravages au Mexique.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi 29 mai 1906

2 h. soir, 21° au-dessus de zéro. — 767, variable.
5 h. soir, 18° au-dessus de zéro. — 767, variable.
9 h. soir, 12° au-dessus de zéro. — 766, variable.
Mercredi 30 mai
Minuit, 12° au-dessus de zéro. — 766, variable.
2 heures matin, 11° au-dessus de zéro. — 766, variable.

EN VENTE à la Librairie du *Journal de Roubaix* :

Manuel du Tapissier-Décorateur, ouvrage utile pour guider les jeunes gens qui se destinent au métier de tapissier, par H. Lacroix. Prix : 2 fr. 50.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA NOUVELLE CHAMBRE

La question des vice-présidents. — Le Bloc veut accaparer les quatre sièges. — Les compétitions entre les groupes.

Paris, 29 mai. — La question des vice-présidents à la Chambre est pour le moment l'objet de toutes les conversations parlementaires. Ces postes honorifiques, mais dont l'importance est indéniable, sont tous actuellement convoités par les groupes du Bloc.

Dans la précédente Chambre, on avait eu la pudeur de réserver un des sièges de vice-président à un membre de la minorité, dans l'espèce, M. Guillain, député du Nord, progressiste. Cette année, le Bloc se dispose à accaparer à son profit les quatre sièges de vice-présidents ; seulement, les compétitions entre les groupes du Bloc sont nombreuses. Chacun, sauf les socialistes unifiés, veut avoir son candidat.

Nous avons déjà mentionné MM. Caillaux, Rabier, Guyot-Dessaigne et Berteaux, comme briguant un siège de vice-président. Il faut y ajouter M. Codet et M. Gérault-Richard, ce dernier présenté par les socialistes indépendants, qui sont maintenant un des plus fermes appuis du ministère actuel.

Il importe de ne pas oublier qu'il sera procédé, vendredi, à l'élection du bureau provisoire, qui ne comporte que deux vice-présidents, mais comme il est d'usage que ces derniers fassent ensuite partie du bureau définitif, on comprend que tous les groupes soient désireux de voir leur candidat élu vendredi prochain.

LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Commission chargée de préparer un projet. Rapport de M. Clémenceau au Président de la République

Paris, 29 mai. — M. Clémenceau, accompagné de nomination de la Commission chargée de préparer un projet de réorganisation administrative du rapport suivant au Président de la République :

« Monsieur le Président,

» Depuis l'an VIII, époque à laquelle remonte la division territoriale actuelle de la France en départements et arrondissements, il s'est produit des faits économiques considérables : changement dans la répartition de la population ; formation d'agglomérations nouvelles ; création de grands centres industriels ; construction de chemins de fer, de réseaux télégraphiques et téléphoniques qui ont complètement modifié les rapports des divers groupements régionaux. Il apparaît en conséquence que notre organisation administrative créée à cette époque pour un état tout différent n'a plus sa raison d'être et qu'elle doit être modifiée dans des conditions qui soient mieux en rapport avec les nécessités actuelles. Le gouvernement a résolu de préparer cette réforme et il a décidé de confier à une Commission le soin d'en rechercher les conditions, en vue d'une prompte réalisation. Le projet qu'il s'agit d'élaborer devra être conçu dans un esprit de décentralisation. Il s'attachera à simplifier notre organisme administratif et à supprimer les rouages, les formalités inutiles, afin de rendre plus rapide, plus facile, moins coûteuse l'expédition des affaires, tout en tirant un meilleur parti de fonctionnaires moins nombreux. Il devra en un mot, avec un [illegible] remaniement des services, rajeunir notre mécanisme administratif dont il accélérera le fonctionnement tout en [illegible] d'importantes économies.

» Il est notamment [illegible] qu'il y aurait lieu d'opérer, dans [illegible] d'importantes modifications dans le personnel administratif des finances, des travaux publics, et devant sans doute se traduire aussi par la réduction du nombre des tribunaux, il convient d'appeler les administrations intéressées à collaborer à l'étude de la réforme. C'est dans ce but que la Commission nous a paru devoir comprendre des délégués de tous les ministères intéressés. »

LE MARIAGE D'ALPHONSE XIII

L'arrivée à Madrid, du Prince et de la princesse de Galles

Madrid, 29 mai. — Le prince et la princesse de Galles, l'archiduc héritier d'Autriche et les membres de la mission française, ont été reçus à leur arrivée en gare par l'infante Maria-Thérésa, l'infant Fernando de Bavière, le prince des Asturies, tout le personnel des ambassades respectives et les femmes des ambassadeurs. Après la réception qui a été chaleureuse, et les présentations, les membres de l'escorte se sont rendus au palais qui leur a été assigné. Une compagnie avec drapeau et musique, rendait les honneurs.

Un public nombreux stationnait le long du parcours; la mission française s'est retirée la dernière, car M. Cambon a fait auparavant, dans le salon d'honneur, les présentations mutuelles des membres de la mission et le personnel de l'ambassade.

UN SCANDALE A CHICAGO

Charcuterie et produits chimiques. — Révélations sensationnelles. — L'enquête

Londres, 29 mai. — Les correspondants de journaux signalent un scandale dont s'occupe en ce moment la presse américaine, sans pouvoir d'ailleurs, pour diverses raisons, révéler crûment au public toute la vérité tant les faits sont monstrueux.

M. Roosevelt, dès les premières révélations, décida d'envoyer à Chicago, ville où a éclaté le scandale, plusieurs délégués enquêteurs. Le Parlement attend leur rapport écrit pour prendre d'autres mesures.

Le « New-York Times » consacrait hier une page entière de son édition à cette affaire. D'après ce journal, on se servirait à Chicago de porcs morts du choléra dont on utiliserait le lard dans la fabrication de l'huile des sardines de conserves.

On parle également de jambons gâtés rendus inodores au moyen d'une préparation chimique.

D'autres préparations sont destinées à teindre la mauvaise viande de bœuf de conserves, qui n'est autre que de la viande des moutons morts de maladie ; saucisses fabriquées avec des balayures, libéralement arrosées de matières chimiques pour leur donner du goût ; de bulletins d'admission de livres pour des animaux atteints de tuberculose.

Enfin, chose plus effroyable encore, on prétend que des ouvriers s'étant laissés prendre dans les nouveaux rouages des machines des usines de conserves, on n'en arrêta pas pour cela le fonctionnement, si bien que dans ces saucisses et ces conserves, de la chair humaine se trouverait mêlée à de la viande animale.

Le « New-York Times » cite les noms des manufactures qui usent de pareils procédés d'alimentation. Ce journal assure d'ailleurs qu'il en va à peu près de même dans toute grande manufacture analogue.

Encore ne s'agit-il là que d'exemples pris au hasard, dans les milliers de moyens de fabrication monstrueux employés par les richissimes industriels de la charcuterie à Chicago.

EN RUSSIE

LA DOUMA

La question agraire. — Mort subite d'un député. La séance levée en signe de deuil

Saint-Pétersbourg, 29 mai. — A la reprise de la séance, la Douma accepte l'interpellation sur la famine, puis, elle passe à la question agraire.

Le député polonais Skirmant appelle l'attention sur l'énormité du danger que présente la question. « Si, dit-il, nous accordons des terres aux paysans, les ouvriers des villes qui resteront sans terres, nous demanderont des maisons, des usines, et nous n'aurons pas le droit de les leur refuser. »

Le député Aladine, annonce la mort subite du député Andrianoff. La Douma lève immédiatement sa séance.

L'ELECTION DU CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Paris, 29 mai. — La direction du travail au ministère du Commerce vient d'informer les syndicats ouvriers qu'ils vont avoir à élire leurs représentants au Conseil supérieur du travail.

Un grand nombre de syndicats révolutionnaires, ont, dit-on, l'intention de s'abstenir pour protester contre les nombreuses arrestations des militants de l'action directe.

D'autre part, la grande majorité des syndicalistes estime que le Conseil supérieur du travail qui a été complètement transformé sous le ministère Millerand n'a été créé que pour canaliser la force ouvrière que l'on espère ainsi pouvoir mâter.

LE PROCÈS DE BORDEAUX ET LA « LIGUE DES DROITS DE L'HOMME »

Paris, 29 mai. — M. de Pressensé, député, vient au nom de la Ligue des Droits de l'Homme d'écrire au président du Conseil pour appeler son attention sur la façon dont le président Pradet-Balade aurait cru devoir conduire l'interrogatoire de Mme Camsby au cours du procès qui vient de se dérouler à Bordeaux et le prier de rappeler, aux magistrats qui ont à diriger les procès d'assises, qu'ils n'ont pas à se faire les auxiliaires de l'accusation.

UNE BOMBE PRES DE CANNES

Cannes, 29 mai. — Une bombe placée sur le seuil de la maison de l'adjoint au maire a fait explosion. Il n'y a que des dégâts matériels.

LES FETES DU SIMPLON

Montreux (Suisse), 29 mai. — A cinq heures des trains spéciaux ont amené de Genève les invités du Simplon à Vevray. Après une réception par la Municipalité ils se sont rendus à Montreux. Le lac était illuminé. Les invités sont retournés à onze heures à Lausanne.

Les journaux de Paris de mercredi matin

Paris, 30 mai 1906.

L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES

Du *Soleil:*

« Quelles que soient les résolutions que l'épiscopat arrête, les catholiques de France, fils soumis du Pape et groupés autour des pasteurs s'inclineront, n'ayant d'autre pensée que s'unir pour l'action, prêts à faire leurs désirs personnels, à sacrifier leurs préférences individuelles; ils donneront l'exemple de la discipline et de l'obéissance, ils confondront leurs efforts et dévouements. Chacun a son poste dans la lutte inévitable et prochaine, à laquelle leur chef naturel les appelle pour la défense et le triomphe de leur église. »

LE MINISTÈRE ET LE COMBISME

Du *Gaulois:*

« Le Combisme est à l'image de M. Combes, et c'est là pour M. Clémenceau et pour le ministère auquel M. Sarrien prête son nom, le véritable péril. Aussi, la politique du Cabinet, d'abord hésitante, se précise à mesure que nous approchons de l'ouverture de la session.

» Frapper l'armée, c'est le moyen le plus certain de grouper autour du ministère Sarrien les blocards qui sourient encore à M. Combes.

» Le péril clérical a fait son temps. C'est donc le péril militaire qui doit occuper le premier le tapis.

» Du fond de sa retraite, le général André triomphe et peut s'écrier : « C'est mon ministère qui gouverne la France. »

» Nous devons donc envisager, dès aujourd'hui, le retour de M. Combes.

» M. Combes reviendra, car il est le chef authentique de la majorité parlementaire. »

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LA CATASTROPHE DE COURRIÈRES

La répartition des secours

Paris, 29 mai. — L'*Agence Havas* commente le règlement destiné à servir de base à la répartition des secours aux familles des victimes de la catastrophe de Courrières et publié au *Journal Officiel* dans le numéro du 27 mai. Le communiqué *Havas* explique l'origine et le fonctionnement du Comité qui est fondé à Arras pour venir immédiatement en aide aux familles des malheureuses victimes. Le gouvernement avait estimé qu'un contrôle particulier [illegible] des sommes recueillies, et il fut fondé à Paris, le 21 mars, un Comité central dont la présidence fut confiée à M. Loubet. Le total des fonds recueillis s'élève à 6.200.000 francs environ, qui seraient intégralement répartis entre tous les ayants-droit, à l'exception toutefois d'une réserve d'un dixième qui permettra de pourvoir éventuellement au paiement des allocations supplémentaires que justifieraient par la suite des situations exceptionnellement intéressantes.

La remonte des cadavres

Courrières, 29 mai. — Mardi, on a retiré du puits numéro 2, 13 cadavres, tous inconnus et du puits numéro 4, 5 cadavres dont trois ont été reconnus.

Mort mystérieuse d'une artiste à Lille. — Samedi soir, mourait, à l'hôpital St-Sauveur, une jeune fille de 23 ans, Marie Gombert, artiste lyrique, venant de Lens. Cette femme était entrée à l'hôpital le 19 courant, portant, sur tout le corps, de nombreuses blessures paraissant faites avec un couteau; de plus, elle avait à la base du crâne une large plaie qui semblait intéresser l'os.

La malheureuse, interrogée sur l'origine de ces coups, fit le récit d'une chute invraisemblable dans l'escalier du concert lensois où elle chantait et ne s'écarta à aucun moment de cette version inadmissible.

L'état général de la blessée, d'abord satisfaisant, s'aggrava tout à coup et, samedi matin, elle entrait dans le coma. Informé par l'administration, le parquet s'émut de cette mort mystérieuse et fit opérer des recherches sur le drame dont la fille Gombert a dû être la victime. Tout ce que l'on sait pour l'instant, c'est que la morte avait été employée pendant de longs mois par la cabaretière Vandenbulcke, tenancière du cabaret portant le numéro 21 de la rue des Arts, et arrêtée récemment sous l'inculpation d'excitation de mineurs à la débauche.

Quelles étaient les relations de la fille Gombert et quelles raisons la poussèrent à quitter Lille pour aller chanter à Hénin-Liétard? C'est que M. Delalé, juge d'instruction, cherchera à préciser pour reconstituer ensuite la scène sanglante au suites de laquelle la chanteuse trouva la mort.

Le cadavre de Marie Gombert a été transporté, mardi matin, à l'amphithéâtre de la faculté pour être autopsié par M. Dautlevat.

M. Delalé, juge d'instruction, a envoyé une commission rogatoire en partant de Douai, afin de découvrir le gendarme qui, le 19 mai, rampa à Lille la blessée, dont la faiblesse était extrême, et, la tirant monter en fiacre à la sortie de la gare, la conduisit chez la femme Vandenbulcke, son ancienne patronne.

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA LÉGION D'HONNEUR. — *Réserve et territoriale.* — INFANTERIE. — Pour officier : n° 31, Mainbourg, lieutenant-colonel au 4e ; n° 34, Ghillain, major à Avesnes ; n° 40, Deboeuques, commandant au 4e.

Pour chevalier : n° 85, Delerue, commandant au 2e ; n° 100, Huret, commandant au 8e ; n° 101, Sprie, commandant au 8e ; n° 105, Dufeu, capitaine au 1er ; n° 113, Laurence, commandant au 3e ; n° 117, Pajot, commandant au 6e ; n° 145, Blaire, commandant au 5e ; n° 168, Pelletier, au 7e.

CAVALERIE. — Chevalier : n° 5, Burgat, lieutenant de réserve au 6e chasseurs ; n° 17, Gérardin, capitaine territorial au service des remontes.

LES GRÈVES. — A LILLE. — *Dans l'imprimerie.* — Dans la réunion de mardi, M. Masson a annoncé qu'à l'imprimerie Devos, samedi, un typographe a été renvoyé pour arrivée tardive. Cet incident n'a aucun lien avec la situation gréviste.

UN SOLDAT NOYÉ A DOUAI. — On a retiré mardi matin, du canal de la Deûle, à Dorignies, le corps d'un soldat du 1er régiment d'infanterie, paraissant avoir séjourné quelques semaines dans l'eau. D'après les constatations faites, il résulte que le noyé serait Alphonse Delbart, ordonnance du lieutenant-colonel commandant le secteur de Douai au cours de la dernière grève des mineurs, et dont nous avons annoncé la brusque disparition. Les vêtements du noyé portaient le numéro matricule 3.605 ; dans ses poches on a retrouvé une montre et un porte-monnaie vide. Il portait également en sautoir un étui-revolver, marqué G. 295.27. La mort paraît purement accidentelle.

UN ACCIDENT MORTEL A VILLE-HERMAN. — M. Louis Lagache, débitant, était assis sur le devant d'un tombereau qu'il conduisait aux champs. Voulant faire place à une voiture venant en sens inverse, il fit obliquer son cheval, mais par suite d'un heurt, Lagache glissa et roula sous les roues de sa voiture. Relevé aussitôt, on constata qu'il avait la colonne vertébrale brisée et que la mort avait été instantanée.

M. SEBASTIEN FAURE, qui devait venir faire, au Théâtre municipal de Lille, une conférence et représenter une comédie dramatique intitulée : *Les Vautours*, n'ayant pas sollicité l'autorisation municipale, s'est vu interdire l'accès du théâtre. Le prix des places payées à l'avance a été remboursé. Aucun incident ne s'est produit.

UN VOL DE CINQ MILLE FRANCS DE TITRES au porteur a été commis au préjudice de M. Delafosse, rentier à Quinchy, près Douai. Le Parquet a ouvert une instruction.

DEUX OUVRIERS GRIÈVEMENT BRÛLÉS PAR UNE EXPLOSION A BORD D'UN NAVIRE A DUNKERQUE. — Deux ouvriers, Denis Bosquet, 35 ans, et Georges Derba, 14 ans, qui travaillaient à réparer une soudure à bord d'